

1.1

Avis et communiqués

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS**Autorité des marchés financiers**

Signature de certains actes, documents ou écrits

Loi sur l'encadrement du secteur financier
(chapitre E-6.1, art. 24 et 24.1)

Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement dans le secteur financier (L.Q. 2021, c. 34, art. 151)

Avis est donné par les présentes que la *Délégation de pouvoirs par le président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers*, prise par le président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers est diffusée sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers à l'adresse suivante : www.lautorite.qc.ca. Cet acte entre en vigueur le 5 décembre 2022.

La décision 2022-PDG-0061 est publiée à la section 1.3 du présent bulletin. L'annexe 1 et la liste des acronymes accompagnant cette décision sont disponibles sur le site Internet de l'Autorité.

Le secrétaire général de l'Autorité des marchés financiers
Philippe Lebel